



Réf. : n° 12/CSF/FDSP/2015.

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

L'an deux mille quinze et le trente du mois de novembre s'est réuni le Conseil scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques sous la présidence de M. ZOUAÏMIA Rachid et en présence de MM. AÏT MANSOUR Kamal, KEBAILI Tayeb, IRATEN Abdallah, BEZGHICHE Boubekeur, AYADI Djillali, ALLAM Lyès, KHELFI Abderrahmane, DAHMANI Abdeslem, HASSANI Khaled, TOUATI Nasséra, BERRI Nouredine, Mme IGROUFA Zoubida, M. BALOUL Djamel membres.

Après avoir pris acte de la validité de la réunion au vu de la condition de quorum prévue par la réglementation en vigueur, le Conseil a procédé à l'examen des points de l'ordre du jour qui suivent :

I - Constitution de jurys de soutenance de l'Habilitation Universitaire :

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de jurys de soutenance de l'Habilitation Universitaire en Droit concernant :

- M. SAICHE Abdelmalek, Maître de conférences classe B.
- M. OUKIL Mohamed Lamine, Maître de conférences classe B.

Conformément aux dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 521 du 5 septembre 2013 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'habilitation universitaire ;

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 37 du 1^{er} février 2015 habilitant l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire ;

1 - M. SAICHE Abdelmalek :

Au vu des trois rapports d'évaluation favorables présentés par M. KHELFI Abderrahmane, M. DAHMANI Abdeslam, M. BENSALID Omar, désignés par délibération du Conseil scientifique du 5 octobre 2015 en qualité de rapporteurs ;

A la suite du désistement de Mlle YOUSFI Amel, Professeur à l'Université de Boumerdès en qualité de présidente du jury désigné par délibération du 9 novembre 2015 et ce, au motif que l'avis de l'intéressée n'a pas été recueilli avant une telle désignation, le Conseil et après délibération a procédé à la désignation d'un nouveau jury composé comme suit :

- M. LEBKIRAT Abdelkader ; Professeur, Université d'Alger 1, Président ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. DAHMANI Abdeslam, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. BENSALID Omar, Maître de conférences classe A, Université de Khenchela, Rapporteur ;
- M. AÏT MANSOUR Kamal, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur.

2 - M. OUKIL Mohamed Lamine :

Au vu des trois rapports d'évaluation favorables présentés par M. KACHER Abdelkader, M. KHELFI Abderrahmane, M. KEBAILI Tayeb, désignés par délibération du Conseil scientifique du 5 octobre 2015 en qualité de rapporteurs, le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. KHELFANE Karim, Professeur, Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques d'Alger, Président ;
- M. KACHER Abdelkader, Professeur, Université de Tizi-ouzou, Rapporteur ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- Mme IGROUFA Zoubida, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examinatrice.

II – Constitution de jurys de soutenance de Thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) :

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de deux (2) jurys en vue de la soutenance de Thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) en Droit Public et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ; des dispositions de l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté n° 329 du 5 mai 2014 :

1 - M. BENHELLAL Nadir : Spécialité « Droit Public des Affaires » ;

Intitulé de la Thèse : « Le traitement de l'investissement étranger sous l'empire de l'ordonnance 01-03 relative au développement de l'investissement ».

" معاملة الاستثمار الأجنبي في ظل الأمر 03-01 المتعلق بتطوير الاستثمار " .

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. ZOUAÏMIA Rachid en qualité de Directeur de Thèse ;

Vu la note ministérielle n° 156/DGEFS/DFDHU/2014 du 13 juillet 2014 portant soutenances de doctorat qui précise que le doctorant ayant finalisé son travail peut prétendre à la soutenance de sa thèse après acceptation officielle de son article par une revue scientifique reconnue et du domaine ;

Vu l'article soumis par l'intéressé et intitulé :

"مظاهر تعدي المشرع الجزائري على مبدأ المساواة في المعاملة بين المستثمرين الوطنيين و الأجانب".

Vu la lettre d'acceptation de l'article susmentionné en vue de sa publication dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, volume 12, n° 2, 2015, numéro à paraître ; document délivré par le Rédacteur en chef, responsable de la publication en date du 23 novembre 2015 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. AÏT MANSOUR Kamal, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Président ;
- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- Mme HOCINE Nouara, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice ;
- M. AÏSSAOUI Mohamed, Maître de conférences classe A, Université de Bouira, Examineur.

2 – Mlle BOUMAZA Nouara : Spécialité "Droit International Humanitaire et Droits de l'Homme" ;

Intitulé de la Thèse : "سلطة مجلس الأمن في تكييف العدوان والمسؤولية المترتبة عنه"

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. KHELFAANE Karim en qualité de Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

" اختصاص النظر في جريمة العدوان بين مجلس الأمن و المحكمة الجنائية الدولية ."

et publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, Vol. 9, n° 1, 2014, pp. 141-165 ;

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations du 15 janvier 2014 et du 14 décembre 2014 ;

Le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Président ;
- M. KHELFAANE Karim, Professeur, Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques d'Alger, Rapporteur ;
- M. DAHMANI Abdeslem, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur ;
- M. SAM Lyès, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examineur ;
- Mme IGROUFA Zoubida, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examinatrice.

III - Constitution de jurys de soutenance de Mémoires de Magister :

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de trois (3) jurys en vue de la soutenance de Mémoires de Magister en Droit Public, spécialité « Institutions publiques et gouvernance » présentés par :

1 - BENYOUB Djahid.

Intitulé du Mémoire :

« مجلس الدولة بين النصّ الدستوري والنصوص التشريعية ».

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par le Professeur ZOUAÏMIA Rachid en qualité de Directeur de Mémoire, le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Président ;
- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur.

2 – AISSOU Karima.

Intitulé du Mémoire :

« مساعدات الدولة للمؤسسات العمومية الاقتصادية في مواجهة قانون المنافسة ».

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par le Professeur ZOUAÏMIA Rachid en qualité de Directeur de Mémoire, le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

- M. AÏT MANSOUR Kamal, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Président ;
- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur.

3 – SLIMANI Mourad.

Intitulé du Mémoire :

« حماية البيئة في إطار التنمية المستدامة بين الآليات الدولية وفي القانون الجزائري ».

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. DAHMANI Abdeslam en qualité de Directeur de Mémoire, le Conseil a procédé à la désignation d'un jury composé comme suit :

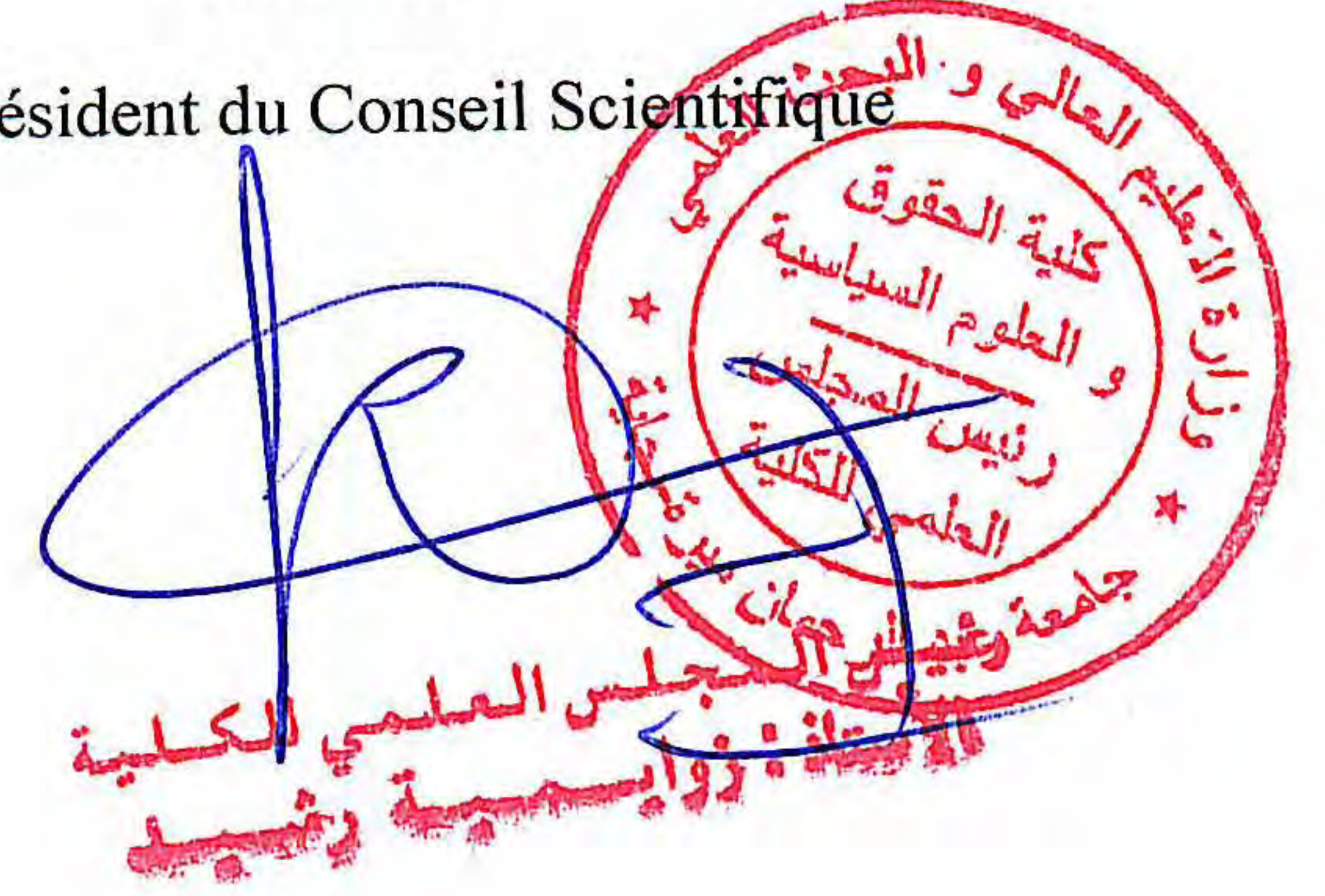
- Mme IGROUFA Zoubida, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Présidente ;
- M. DAHMANI Abdeslam, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Rapporteur ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Maître de conférences classe A, Université de Béjaïa, Examineur.

Béjaïa, le 30 novembre 2015.

Le Secrétaire de séance



Le Président du Conseil Scientifique



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.

جامعة عبد الرحمن مـيرة - بجاية -

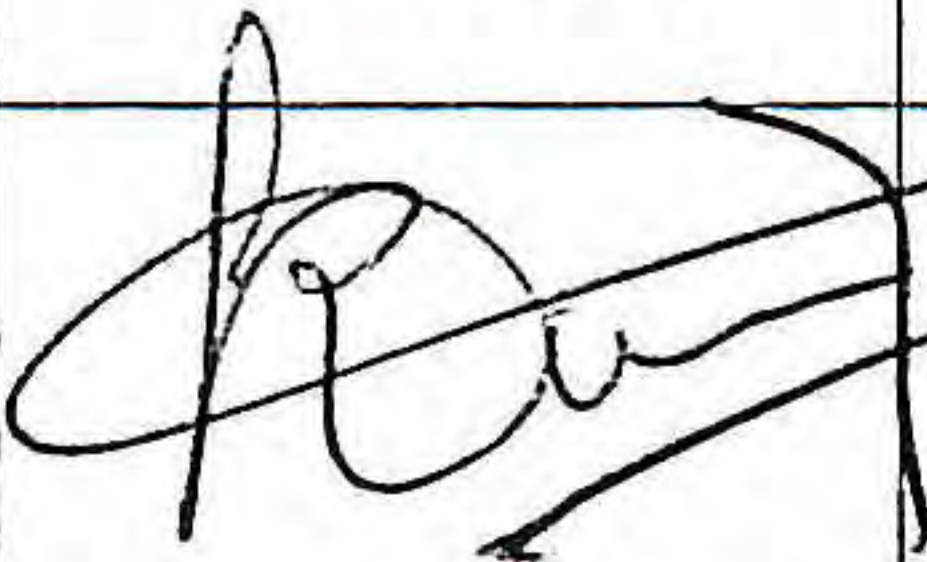



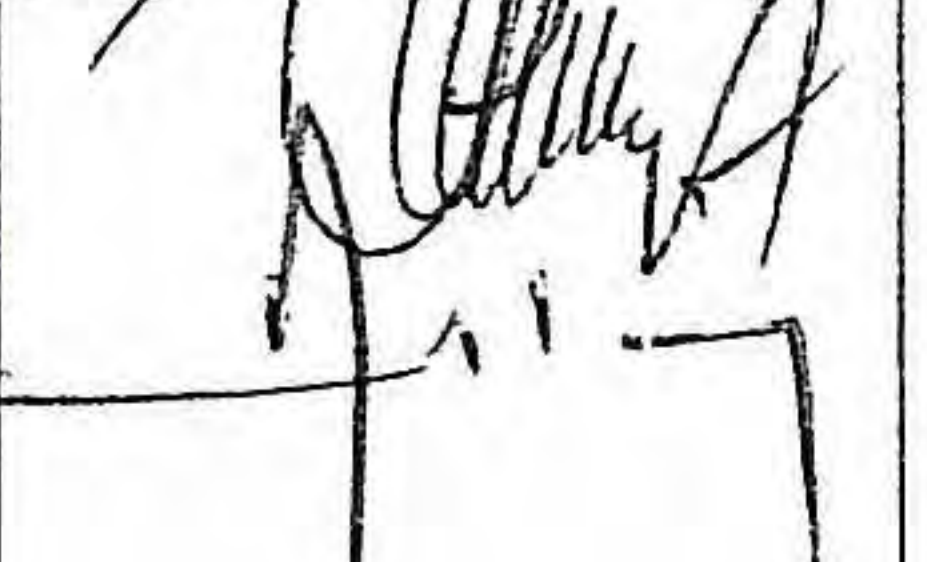

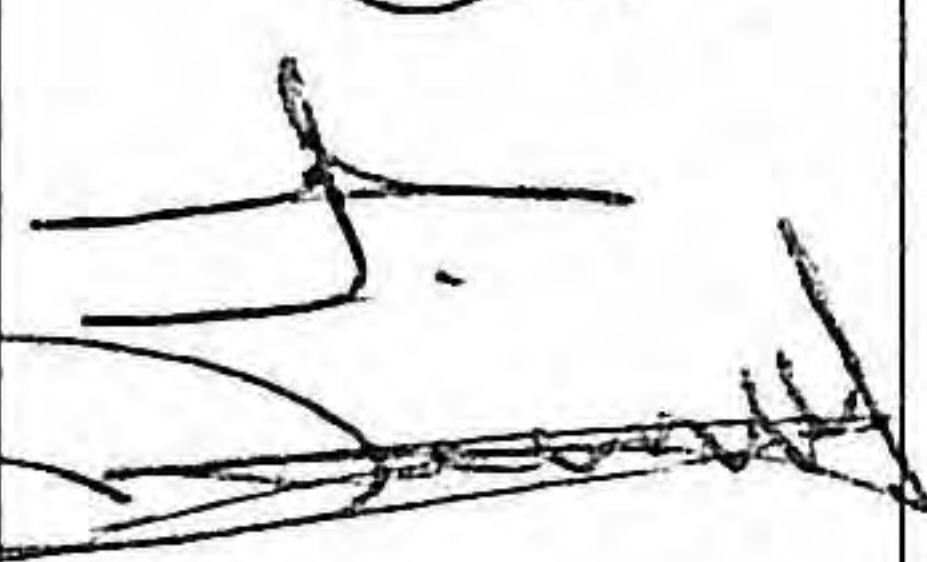

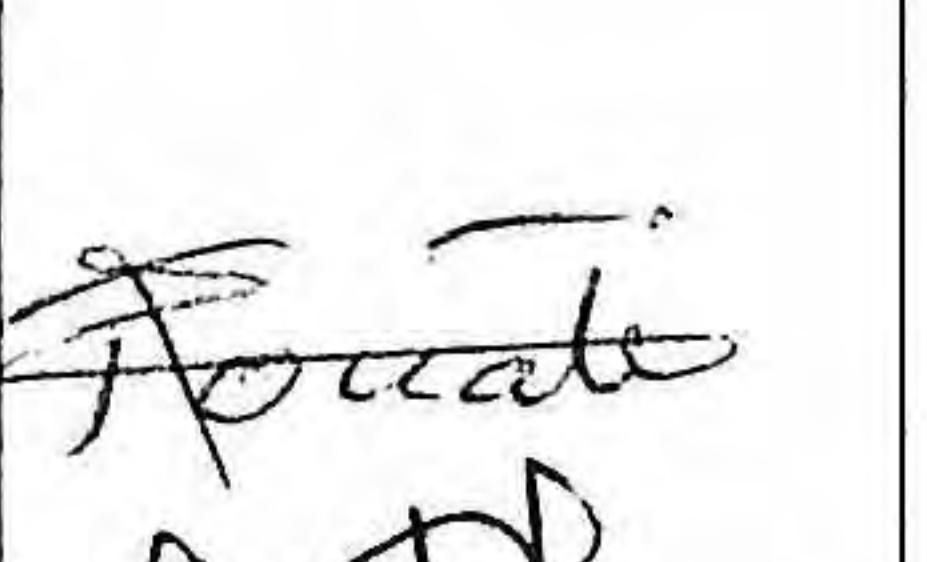

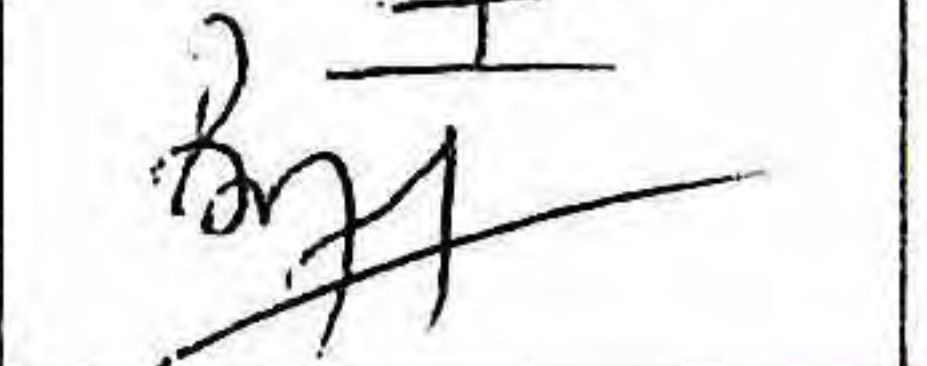
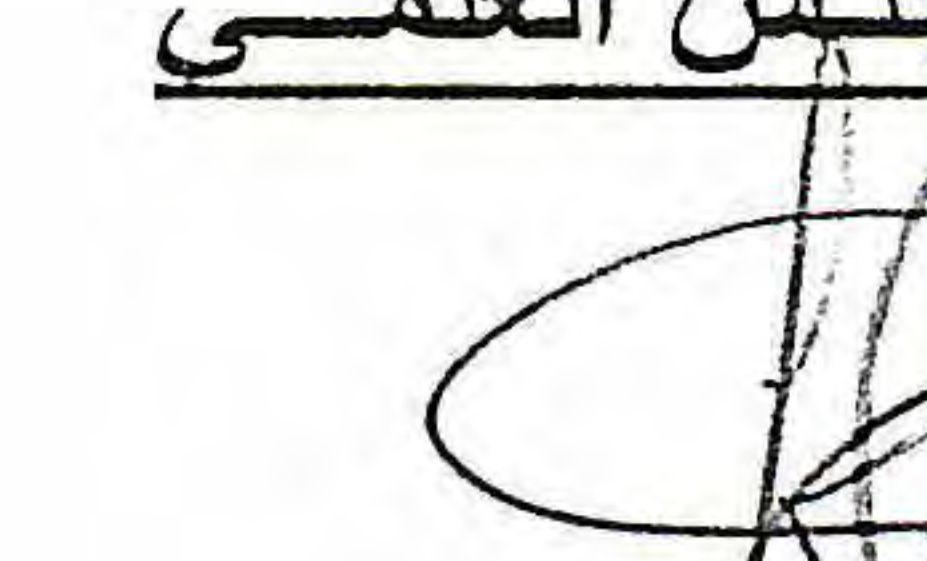


كلية الحقوق و العلوم السياسية

المجلس العلمي للكلية

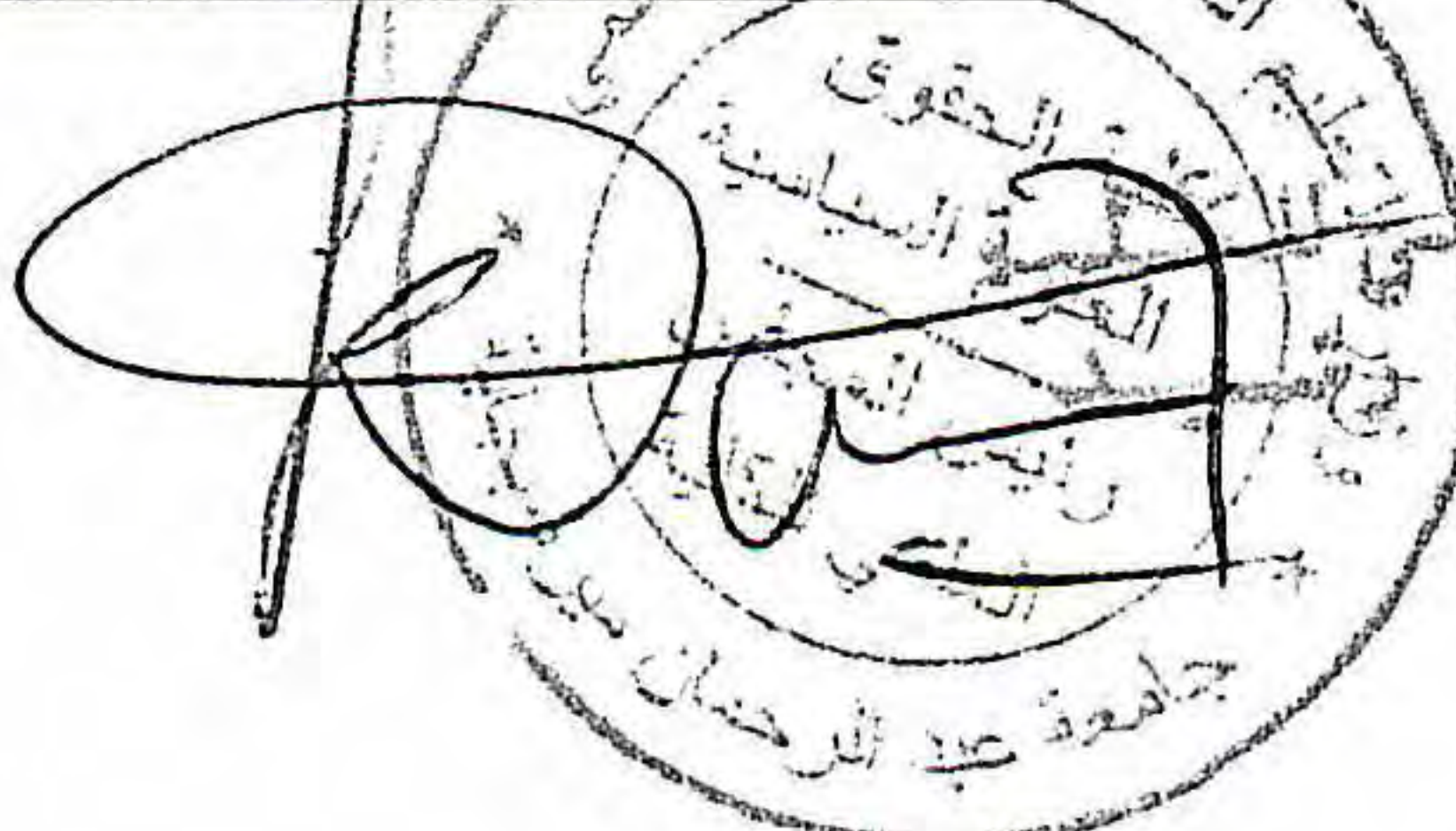
بجاية في 2015/11/30

محضر رقم: 2015/

قائمة الحضور

الرقم	الاسم و اللقب	الصفة	الامضاء
01	أ. زوايمية رشيد	رئيس المجلس العلمي	
02	د. أيت منصور كمال	عميد كلية الحقوق	
03	د. قبايلي طيب	نائب العميد مكلف بما بعد التدرج	
04	د. شتير عبد لوهاب	نائب العميد مكلف بالمسائل المرتبطة بالطلبة	
05	ايراثن عبد الله	رئيس قسم التعليم الأساسي للحقوق	
06	بزغيش بوبكر	رئيس قسم قانون الأعمال	
07	عيادي جيلالي	رئيس قسم القانون الخاص	
08	علام الياس	رئيس قسم القانون العام	
09	أ. بودريوه عبد الكريم	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
10	د. خلفي عبد الرحمان	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
11	د. دحماني عبد السلام	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
12	د. حساني خالد	ممثل الأساتذة من مصف الاستاذية	
13	د. تريكي فريد	ممثل الأساتذة المساعدين	
14	د. عيساوي عز الدين	ممثل الأساتذة المساعدين	
15	د. تواتي نصيرة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم التعليم الأساسي للحقوق	
16	د. بيري نور الدين	رئيس اللجنة العلمية لقسم قانون الأعمال	
17	د. إقروفة زبيدة	رئيسة اللجنة العلمية لقسم القانون الخاص	
18	بلول جمال	رئيس اللجنة العلمية لقسم القانون العام	

رئيس المجلس العلمي



رئيس المجلس العلمي
الأستاذ: زوايمية رشيد